

MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire <u>Mercredi 14 décembre à 19h00</u> à la salle communautaire du 771 chemin de la Beauce, au cours de laquelle il procédera à l'avis de motion et au dépôt du projet de Règlement **n°** 333 concernant la taxation 2023 ainsi que la rémunération du personnel pour l'année 2023.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil porteront sur les points suivants :

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de Règlement nº 333 concernant la taxation 2023 Avis de motion et dépôt du projet
- 4- Rémunération du personnel Année 2023 Adoption
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Donné à Calixa-Lavallée, ce 1er décembre 2022

Anne Beauchemin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERFICICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 1er décembre 2022

EN FOI DE QUOI, je donné ce certificat, ce 1er décembre 2022.

Anne Beauchemin.

Directrice générale et greffière-trésorière